

Monsieur Le Maire,

DEBIT DE BOISSONS

Je soussigné : **Monsieur BOISIER Jules**

Deuxième catégorie

Qualité : **Président de l'Amicale des Jeunes du Bouchet et de Serraval**

Adresse : **Route de Serraval - L'Arbelot -**

74230 Le Bouchet-Mont-Charvin

Ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour l'obtention de l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire au Bouchet Mont-Charvin (74230) dans le cadre de l'organisation du Marché des Producteurs qui se déroulera le mardi 05 août 2025 au chef-lieu, de 17h à minuit.

Autorisation demandée pour le mardi 05 août 2025, de 17h à minuit.

Nombre d'autorisations : 5

Obtenues dans l'année 2025 : 2

Fait au Bouchet Mont-Charvin, le jeudi 17 juillet 2025.

Signature :

ARRETE DU MAIRE ARR_2025_039

Franck PACCARD,
Maire du Bouchet Mont-Charvin,

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTE

Monsieur Jules BOISIER, Président de l'Amicale des Jeunes du Bouchet et de Serraval, est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de deuxième Catégorie, le mardi 05 août 2025, de 17h à minuit, à l'occasion du Marché des Producteurs qui se déroulera au chef-lieu de la commune.

Le Bouchet Mont-Charvin,
Le jeudi 17 juillet 2025.
Le Maire, Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le **17 JUIL. 2025**
Le Maire,
Franck PACCARD.



Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.